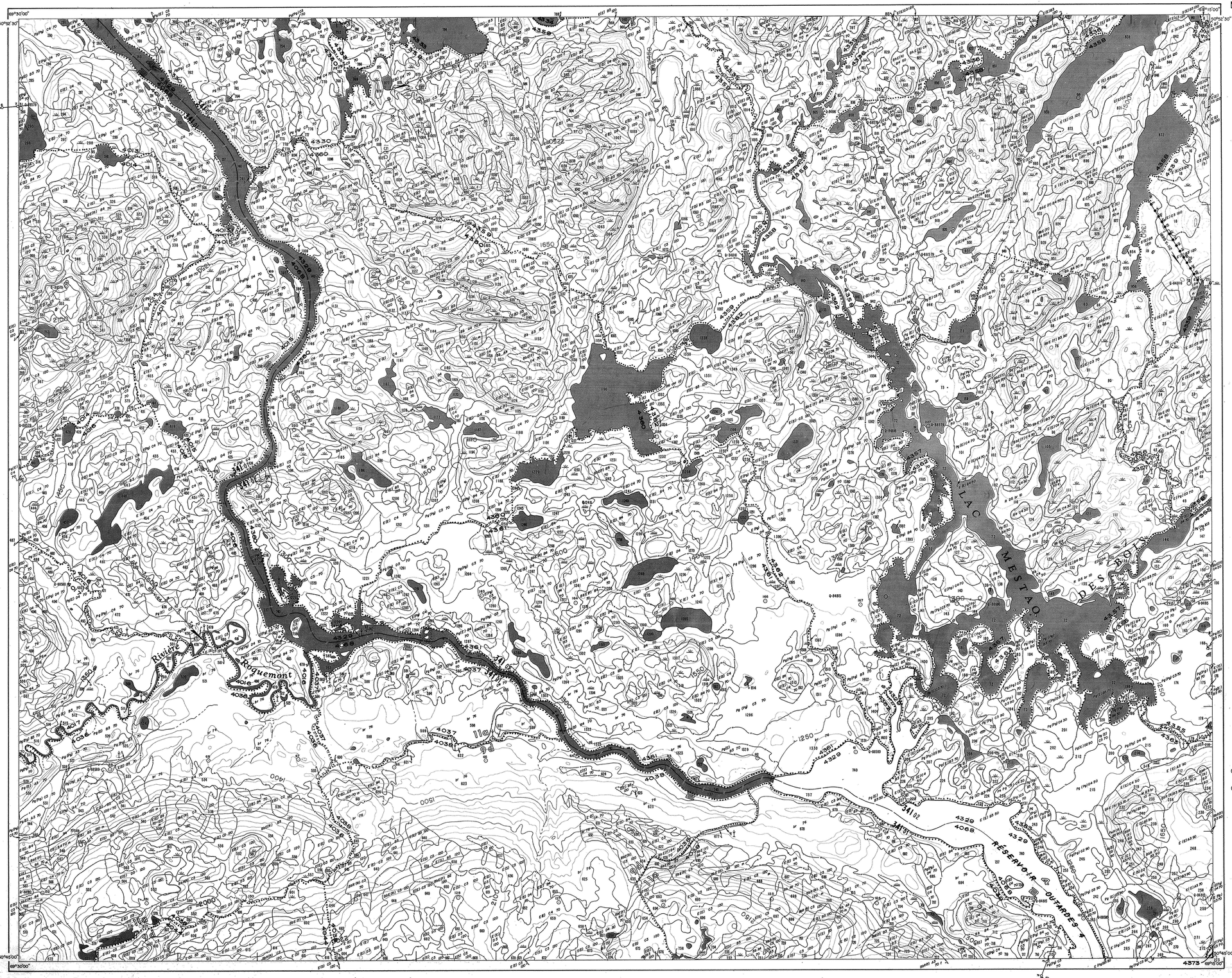

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R (E)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin rouge	R (Pr)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à thuya (cèdre)	R (O)
— — à pruche	R (P)
— — à mélèze	R (L)
Pessière	E (E)
— — (épinette noire et/ou thuya rouge occupent plus de 75% de la portion dominante)	E (E)
— — à thuya (cèdre)	E (O)
— — à pruche	E (P)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (Pb)
— — à pin rouge	E (Pr)
— — à pin gris	E (Pg)
— — à sapin et/ou épinette	E (E)
— — (plantation d'épinette blanche)	E (Eb)
— — (plantation d'épinette de Norvège)	E (Eg)
— — (plantation de pin sylvestre)	E (Ps)
Sapinière	S (S)
— — à sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portion résineuse)	S (S)
— — à thuya (cèdre)	S (O)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — à pin rouge	S (Pr)
— — à pin gris	S (Pg)
— — à pruche	S (P)
— — à mélèze	S (L)
— — (plantation de sapin baumier)	S (Sb)
Pinède à pin blanc	Pb (Pb)
— — — — avec pin rouge	Pb (Pr)
— — — — (pin rouge/pin blanc occupent plus de 75% de la portion résineuse)	Pb (Pr)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pb (O)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — — avec mélèze	Pb (L)
— — — — avec pin gris	Pb (Pg)
— — — — avec pruche	Pb (P)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — — (plantation)	Pb (p)
Pinède à pin rouge	Pr (Pr)
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pr (Pr)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — avec mélèze	Pr (Pb)
— — — — avec pin gris	Pr (Pg)
— — — — avec pruche	Pr (P)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — — (plantation)	Pr (p)
Pinède à pin gris	Pg (Pg)
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pg (Pg)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — — avec mélèze	Pg (Pb)
— — — — avec pin rouge	Pg (Pr)
— — — — avec pruche	Pg (P)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — — (plantation)	Pg (p)
Cédrière	O (O)
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portion résineuse)	O (O)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	O (E)
— — à mélèze	O (L)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	O (Pb)
— — à pin rouge	O (Pr)
— — à pin gris	O (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	O (S)
— — (plantation)	O (p)
Pruchière	P (P)
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portion résineuse)	P (P)
— — à thuya (cèdre)	P (O)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	P (E)
— — à mélèze	P (L)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	P (Pb)
— — à pin rouge	P (Pr)
— — à pin gris	P (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	P (S)
— — (plantation)	P (p)
Mélèzin	M (M)
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portion résineuse)	M (M)
— — à thuya (cèdre)	M (O)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	M (Pb)
— — à pin rouge	M (Pr)
— — à pin gris	M (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	M (S)
— — (plantation de mélèze européen)	Mel (L)
— — (plantation de mélèze japonais)	Mej (L)
— — (plantation de mélèze laricin)	Mel (L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F(Tg) F(Pg) F(Pg)
— — — — — avec pin blanc	F(Tb) F(Pb) F(Pb)
— — — — — avec pin rouge	F(Tr) F(Pr) F(Pr)
— — — — — avec thuya	F(Tc) F(O) F(O)
— — — — — avec sapin	F(Ts) F(S) F(S)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F(Te) F(E) F(E)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	BB (S) BB (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E) BB (E)
— — — — avec pin blanc	BB (Pb) BB (Pb)
— — — — avec pin rouge	BB (Pr) BB (Pr)
Bouleau à bouleau jaune avec sapin	BJ (S) BJ (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BJ (E) BJ (E)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 (Pb) F1 (Pb)
— — — — avec pin rouge	F1 (Pr) F1 (Pr)
Peuplerale avec sapin	Pe (S) Pe (S)
— — avec pin blanc	Pe (Pb) Pe (Pb)
— — avec pin rouge	Pe (Pr) Pe (Pr)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E) Pe (E)
— — avec sapin	Pe (S) Pe (S)
Peuplerale rouge résineux	Er (R) Er (R)
Feuillus résineux	F (R) F (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F) M (F)
— — — sur station humide	M (F) M (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F
— — d'essences tolérantes	F
— — d'essences tolérantes (plantation)	Fp
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris	BB
— — à bouleau jaune	BJ
Peuplerale	Pe
Peuplerale rouge	Er
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris	Er (BB)
— — à bouleau jaune	Er (BJ)
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er (F)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er (F)
Plantation d'érable à sucre	Ers
— — — — à bouleau jaune	Ers (BJ)
— — de peuplier	Pe (Pe)
— — de peuplier hybride	Pe (Ph)
— — de tilleul d'amérique	Pe (Ta)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisseur légère
Coupe totale
Épaisseur légère
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

* Pour les types de sapin et épinette blanche vivants
⊖ 1 à 50 %
⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Chablis partiel
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (-ans)	0-10 ans
30	11-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (cm)	30-50 (cm)
80-30	30-50
80-50	50-80
90-50	50-80
90-70	70-120
120-70	70-120

FORÊT RÉSIGNÉE

Jeune indéterminé: Peuplement dominant de type résineux, indépendant des types autre qu'résineux. Autres peuplements: peuplement des types entre 0 et 40 ans.
Vieilleux indéterminé: Peuplement dominant de type résineux, indépendant des types autre qu'résineux. Autres peuplements: peuplement des types plus que 40 ans.

GRILLE DENSITÉ – HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m-7m)	2 (7m-13m)	3 (13m-19m)	4 (19m-25m)	5 (25m-31m)	6 (31m+)
A (81%-100%)	A1	A2	A3	A4	A5	6
B (61%-80%)	B1	B2	B3	B4	B5	6
C (41%-60%)	C1	C2	C3	C4	C5	6
D (-40%)	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
L'plane	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	^
Forte	61 à 90 %	^^
Abrupte	91 % et plus	^^^

Superficie entourée de pentes > 0-4 % ⊕
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1O3 (S) E1 — classe de densité, classe de pente, classe d'âge, classe d'âge, type de couvert, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

R (E) O (E) — classe de pente, classe d'âge, groupe de l'origine, type de couvert, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: LE GROUPE DRYADE LTÉE (PHOTOS 88)
SIGNATURE
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: GROUPE POULIN, THÉRIAULT LTÉE (PHOTOS 84)
SIGNATURE

Carte forestière { Photographie aérienne: 1984-88
Année de publication: 1988-89
Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 93-2
Unité d'aménagement
Unité de sondage: 22*

Mode de tenuré ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 15
Concessionnaire ou autres: 04

Bassin hydrographique: 34102*
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité: 97900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre

Parcelle: 4359*
Région écologique: 11a*

Municipalité régionale de comté M.R.C. 930 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 15/8/87
Déclinaison magnétique: 23° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-K-4 S.E.	22-K-3 S.O. S.E.	22-K-2 S.O.
22-K-13 N.E. S.E.	22-K-14 N.O. S.O.	22-K-15 N.E. S.O.
22-K-12 N.E.	22-K-11 N.O. S.E.	22-K-10 N.E. S.O.

22 K/14 S. O.